

16 mai 1900

Merci pr l'ep. de gloria

U' mes de
je veux faire
de l'autre et l'autre
de la main qui a

copié les feuillets de gloria.

La preuve que M^r de H. ne dit pas un mot
de vérité, c'est qu'il m'a
dit à moi qu'il avait
eu le manuscrit lui-même,

et que votre lettre prouve au contraire qu'il ya eu des lecteurs. Le mal vient de ce côté.

Je ne vois que deux cas possibles.
1^o le manuscrit de Gloria n'en pas perdu du tout. M^r de H. l'a mis sous clef, ne voulant pas le publier par poltronnerie à cause de la question religieuse.

Ou :

2^o le manuscrit a été volé, parce que c'en un roman sensationnel et que l'on peut ~~s'assurer~~ s'en faire des rentes. Peut-être ce manuscrit reproduit par la presse à copier et reproduisant ainsi mon écriture et ma signature court-il les paix lointaines

, ou puisqu'il est très clair en français, s'accuse-ton a le reproduire traduire en Italien en anglais etc. Si j'étais à une place j'euerais un avis aux journaux pour qu'on puis avoit si une Gloria quelconque parait sans toute autorisation.

Il y a des gens qui ont de véritables agences de traduction. On fait faire vailler de fausses institutrices, on les paye mal, et une seule personne s'attribue le mérite et la gloire —

C'était parfaitement impudent de confier une traduction à une traductrice très commerciale ; je ne la connais pas, je ne l'accuse

pas, mais elle peut se livrer à une contrefaçon quelconque -
ensuite je connais les femmes ;
elle a pu dire à la terre entière
que notre œuvre était excellente,
mais à M^r de H. elle aura
dit qu'elle n'était pas publi-
able et qu'elle avait de grands
défauts.

Pour moi le manuscrit de
gloria est entre les mains d'une
personne qui refuse de le
rendre parce qu'on s'en serv.
Ne montrez pas ma lettre,
on m'accuserait de diffama-
tion.

Hier j'ai été voir un avocat
de mes amis M^r Lebassier
homme d'esprit, de cœur,
désintéressé. — Je lui ai dé-